



PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE BEAUCE-NORD
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA NOUVELLE-BEAUCE

Objet: Règlement n° 429-12-2022

AVIS PUBLIC

Avis public est par la présente donné par le soussigné, Mario Caron, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité régionale de comté de La Nouvelle-Beauce, qu'à la session ordinaire du 13 décembre 2022, il a été adopté le règlement n° 429-12-2022 « **Règlement adoptant le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2023-2029 de la MRC de La Nouvelle-Beauce** ».

Copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la MRC de La Nouvelle-Beauce.

Donné à Sainte-Marie, le 15 décembre 2022.

Mario Caron
Directeur général
et greffier-trésorier